

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1er FEVRIER
2010**

L'an deux mille dix, le premier février, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RABARY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-huit janvier deux mille dix, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mme BAVYE, MM. DELACROIX, DOUTEMENT, Mmes DRAPIER, DUROT, MM. FARAH, GEENENS, GERARD, Mmes GOOLEN, HUART, LECLERCQ, M. LEMOISNE, Mmes LUVUNDA, MARTINS, MM. MATTHEWS, MAZZOLA, Mmes MELLOUL, MERCHEZ, MM. PATOU, PROST, RABARY, SAID HEDOUGA, Mme SEGERS, MM. VANACKER, VANDAMME, VASSEUR, Mmes VERHAEGHE, VERMEERSCH,

Etaient excusées avec pouvoir : Mmes CHERRIER, DELSALLE, RICE,

Etaient absents : M. DA SILVA, DEFOSSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Mademoiselle Justine GOOLEN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire fait part de l'absence de Madame CHERRIER qui vient de perdre sa maman, un mois après le décès de son papa. Il lui renouvelle l'affection et les condoléances des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'en son nom personnel. Monsieur le Maire présente également ses condoléances à Madame HUART, qui vient de perdre sa maman le 21 janvier dernier, qui allait avoir 100 ans.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à la résidence Fernand Hette le 10 Février, où seront fêtés les 102 ans de Madame DECROCK, doyenne de Ronchin.

Il indique qu'après l'hébergement à ETAP HOTEL de neuf familles « Roms », composées de 40 personnes, dont douze enfants scolarisés à Ronchin, une autre communauté de « Roms » est hébergée à l'école Sainte Thérèse. Elle est composée de dix familles, une cinquantaine de personnes dont trente enfants. Une réunion d'information dans ce quartier a eu lieu le samedi précédent et les résidents ont pu être rassurés. Monsieur le Maire pense que c'est un devoir d'humanité et de solidarité pour la ville que de poursuivre activement ses relations avec les associations pour mener à

bien la mission qu'elle s'est assignée.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 14 septembre 2009, Monsieur le Maire annonce que la ville a participé à la création du Conseil Intercommunal Santé - Santé Mentale et Citoyenneté, pour laquelle les élus ont reçu une invitation qu'ils ont été nombreux à honorer. Ce Conseil est réalisé en partenariat avec l'établissement public de santé mentale et sera aidé financièrement par les six communes adhérentes, ainsi que par l'établissement public de santé mentale. Monsieur le Maire informe que ce Conseil Intercommunal Santé - Santé Mentale et Citoyenneté participera le vendredi 8 Février aux journées régionales sur la prévention du suicide, organisées par le CIPD dans la salle des fêtes de Ronchin.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 10 DECEMBRE 2009

Madame BAVYE fait remarquer qu'en page 4, concernant le jardin pédagogique au sentier du ballon, une erreur s'est glissée. Elle indique que l'espace « senteurs » se situera au rond-point de l'Europe en face et non en « place » du jardin pédagogique.

Monsieur GERARD fait part qu'après lecture attentive de son groupe, une anomalie fâcheuse a été décelée. Il fait savoir qu'il a rencontré la personne qui a la tâche ingrate et fastidieuse de retranscrire les séances du Conseil Municipal. Il sait qu'il est de bon ton chez certains de rendre des hommages longs et vibrants à des fonctionnaires dont l'immense mérite est de bien faire le travail pour lequel ils sont payés et à son tour, il félicite cette personne pour son abnégation et indique qu'elle ne saurait être mise en cause dans cette regrettable erreur. Monsieur GERARD spécifie qu'en page 13, à l'intervention de M. SAID HEDOUGA, il est indiqué : « il se demande s'il ne faut pas faire une révolution et descendre dans la rue avec les drapeaux, comme les communistes, et tout casser, ou alors simplement subir ». Il estime qu'en aucun cas M. SAID HEDOUGA ne peut avoir prononcé une telle phrase et se réjouit que ses amis les Verts se soient convertis à la nécessité de changement révolutionnaire, que, par ailleurs, les entrechats politiques de M. COHN-BENDIT ne laissaient pas entrevoir avec une clarté aveuglante. Monsieur GERARD se demande comment un humaniste comme M. SAID HEDOUGA, d'un commerce agréable, sachant allier la finesse de l'analyse à l'élégance de la pensée, aurait pu laisser entendre que les Communistes puissent être des émeutiers qui prônent l'insurrection par la violence, il ne peut s'agir que d'un malentendu et M. SAID HEDOUGA ne peut pas être tenu pour ignorant que les Communistes sont des révolutionnaires, mais aussi des démocrates pacifistes attachés au suffrage universel qui militent pour le progrès social, non pas en hérissant drapeaux et baïonnettes, mais au contraire par le débat d'idées et la conviction politique. Monsieur GERARD insiste pour que cette transcription soit vérifiée et que justice soit rendue à M. SAID HEDOUGA.

Monsieur le Maire pense que l'enregistrement est fiable mais sera néanmoins vérifié. Il pense que M. SAID HEDOUGA s'est laissé emporter par sa fougue et lui demande s'il se souvient de cette intervention.

Monsieur SAID HEDOUGA confirme qu'il a été emballé dans sa fougue et que s'il a dit « communiste » c'était involontairement. Il voulait dire « anarchiste » et s'en excuse. Il ajoute qu'à la même page, sa langue aurait fourché quand il est cité que : « M. SARKOZY fait un grand écart en « embrassant » la mosquée de Paris un jour et la synagogue un autre jour », il a voulu dire « en allant » ou « en rencontrant ». Il pense avoir été rapide et avoir « mâché » ses mots.

Monsieur le Maire explique que l'enregistrement est « dur » pour celui qui prononce car il est fidèle. La secrétaire, comme l'a constaté M. GERARD, retranscrit systématiquement tout ce qui est dit, ce n'est donc pas une interprétation. Il ajoute qu'un débat a été mené au sujet d'un compte-rendu succinct et qu'il a été préféré la retranscription intégrale pour que chacun soit responsable de ses mots.

Le procès verbal est donc adopté à l'unanimité.

ARTICLE L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Par délibération du 16 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé délégation au Maire ou en cas d'empêchement au premier adjoint, pour l'ensemble des attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux.

De plus le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des arrêtés signés en suivant l'affichage vidéo :

Les marchés :

- Le spectacle des Arts du Cirque avec le cirque de Lomme,
- Les produits phytosanitaires,
- Les fournitures de papier,
- Les fournitures de livres et manuels scolaires, dictionnaires,
- Les interventions pour nuisances animales,
- Application de résine à la piscine de Ronchin,
- Les travaux de ferronnerie pour le sentier du Ballon,
- L'achat de deux véhicules,
- Les abonnements en téléphonie pour la Commune,

En conséquence, le Conseil Municipal prend connaissance du tableau récapitulatif de ces décisions.

TREMBLEMENT DE TERRE À HAÏTI, AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le tremblement de terre à Haïti a provoqué de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts matériels pour les sinistrés.

A titre d'exemple, **Monsieur le Maire** précise que Villeneuve d'Ascq a versé 5 000 euros et LMCU versera prochainement 60 000 euros. Il estime que proportionnellement la part de Ronchin est relativement importante. Il ajoute que Madame DRIEUX, Présidente du Collectif Tiers Monde, assistant à ce conseil municipal, a assuré qu'elle allait engager un partenariat solidaire avec HAÏTI. Monsieur le Maire tient à saluer le travail du Collectif Tiers Monde. Il annonce qu'il a été demandé que les profits des programmes de la manifestation de l'école du cirque soient versés pour HAÏTI.

Intervention de Monsieur MAZZOLA :

Monsieur MAZZOLA confirme que dans la perspective de solidarité, la vente des programmes de la manifestation de l'école du cirque a rapporté la somme de 970 euros qui sera, par l'intermédiaire de la Croix Rouge, versée au profit des sinistrés d'HAÏTI. Il s'est réjoui de l'admirable programme qui a été donné, la réalisation de cette manifestation a été spectaculaire. Il en remercie tous les participants, les services municipaux, le service jeunesse par l'intermédiaire de Monsieur FLAMENT, l'école de musique sous la direction de Monsieur SAMYN, les services culture et communication, et surtout les enfants. Monsieur MAZZOLA indique qu'il a suffi de voir la joie dans les yeux des enfants, pour s'apercevoir que c'était véritablement un spectacle réussi. Il croit que, quand les enfants sont là et qu'ils participent, non pas forcés et contraints mais d'eux-mêmes, avec la joie et le bonheur, avec la réussite, alors on peut dire que c'est un grand et beau spectacle. Monsieur MAZZOLA n'attend qu'une chose, c'est que bientôt l'opération puisse être réitérée, car ce spectacle fait honneur à la ville.

Intervention de Madame LUVUNDA :

Madame LUVUNDA souhaite souligner le geste fait par la Mairie de Ronchin car le tremblement de terre qu'a connu HAÏTI le 16 janvier dernier, est loin d'être sa première catastrophe naturelle, et risque de ne pas être la dernière. De plus, les facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux que connaissait le pays sont augmentés par cet effondrement, on en déplore la tournure dramatique. Elle rappelle que la majorité de la population vivait déjà au dessous du seuil de la pauvreté, les infrastructures du pays étaient déjà inadaptées à ses besoins, et les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ne répondaient déjà pas à ses attentes. Depuis son indépendance, en 1804, l'instabilité politique que connaissaient les Haïtiens n'arrange rien à ce pays qui fait partie de ceux qui sont considérés comme les plus pauvres du monde. A cela s'ajoutent des conditions climatiques extrêmes et dévastatrices. Au cours de la dernière décennie on recense six ouragans qui ont causé la mort de 4000 personnes et ont engendré d'innombrables dégâts matériels avec des millions de sinistrés aujourd'hui. Une fois de plus, les Haïtiens vivent un véritable cauchemar et tout naturellement, la scène internationale bouleversée a agi pour aider la population sinistrée. Madame LUVUNDA assure qu'à un tel niveau, chaque geste compte, et c'est dans cette optique que la Ville de Ronchin a apporté son aide aux Haïtiens, afin qu'ils se reconstruisent. Car une catastrophe d'une telle ampleur génère des besoins immenses que la Ville va, en partie, résoudre. Madame LUVUNDA ajoute qu'un geste compte et que la Ville a mis une pierre à cette

reconstruction, elle s'en félicite.

Dans un esprit de solidarité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une aide financière d'un montant de 2500 euros au bénéfice des sinistrés, par l'intermédiaire de la Fondation de France.

La présente dépense sera imputée à la fonction 0 sous fonction 1 article 6748 des documents budgétaires de la Commune.

BUDGETS ET COMPTES - BUDGET PRIMITIF 2010 : Monsieur MATTHEWS

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du dossier présenté.

Monsieur MATTHEWS indique que ce budget a été élaboré après plusieurs études, étude des recettes estimées ou confirmées, étude des besoins réels pour le fonctionnement des services municipaux, étude des souhaits exprimés lors des différentes commissions, dans la mesure du réalisable dans un contexte économique qui reste délicat, et dans le respect du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur MATTHEWS précise :

- qu'un virement de la section d'investissement a été inscrit pour financer le remboursement du capital de la dette, en conformité avec la loi.
- l'équilibre de la section d'investissement est suggéré avec un emprunt, qui pourra être révisé en fonction des résultats de l'exercice 2009, des appels d'offres et autres.
- les montants des subventions indiqués sont partiels, ils représentent les acomptes votés en décembre 2009 pour quelques associations ou offices. Au prochain Conseil Municipal, l'ensemble des subventions accordées aux associations sera repris selon les dossiers déposés.

Pour la section de fonctionnement qui est assez rapide, il spécifie que, par rapport à l'année dernière, l'augmentation est de 0,86 %, ce qui est négligeable. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 15 647 380 euros se décomposant comme suit :

- atténuations de charges : 350 600 euros

Monsieur MATTHEWS précise qu'avec le nouveau marché (indemnités journalières découlant des arrêts maladie), le nouveau délai de carence est passé de 30 à 15 jours.

- Produits des services : 1 051 800 euros (en diminution de 4,15%).

- redevances et droits de service à caractère sportif : 301 000 euros (dont 50 000 euros en moins pour les entrées piscine et services).

- redevances à caractère social : 248 700 euros (dont 14 000 en moins de participation des familles aux ALSH)

Impôts et taxes : **8 597 454 euros** (diminution générale de 0, 31%)

- contributions directes : 6 110 878 euros (taux d'imposition impôts locaux inchangés)
 - taxe d'habitation 28, 89 % comme 2009
 - taxe foncière propriétés bâties 21, 42%
 - taxe foncière propriétés non bâties 58, 84%
- attribution de compensation : 1 652 946 euros (inchangé depuis 2008)
- dotation de solidarité communautaire : 234 580 euros (inchangé depuis 2008)
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 330 000 euros
(26,7% de recette en moins par rapport à 2009)

- Dotations subventions participations : 5 409 026 euros (augmentation de 2, 86%)
- dotation forfaitaire : 2 972 692 euros (selon évaluation, + 0, 6%)
- dotation de solidarité urbaine : 742 388 euros (+ 3, 44% selon évaluation)
- participation des organismes (CAF, etc) : 508 000 euros (- 6, 67%)
- compensation des pertes de base d'imposition de la taxe professionnelle : 500 000 euros

Monsieur le Maire souligne l'importance de la baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui passe de 450 000 à 330 000 euros du fait de la crise, et qui explique en grande partie la baisse des recettes.

Monsieur MATTHEWS fait l'inventaire des dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 0, 86% par rapport au budget primitif 2009 :

- Dépenses de fonctionnement :** **15 647 380 euros**
- charges à caractère général : 4 419 095 euros (- 3, 36%)
- achat de prestations de services : 519 130 euros
- électricité : 817 400 euros (+ 2, 36%)
- alimentation : 377 485 euros (+ 1%)
- entretien des bâtiments : 334 042 euros (- 27, 7% Monsieur MATTHEWS précise que cette baisse est due à l'efficacité des équipes techniques communales, pour l'entretien du patrimoine de la ville)
- charge de personnel et frais assimilés : 9 607 000 euros (+ 1, 96%)
- virement à la section d'investissement : 390 000 euros
- opérations d'ordre d'amortissements 370 000 euros (recette d'investissement)

- Section d'investissement :** **3 877 489 euros**
- virement de la section fonctionnement : 390 000 euros
- emprunt 2 575 000 euros

Dépenses :	3 877 489 euros
- remboursement de la dette en capital :	386 000 euros
Travaux au centre technique municipal :	
- toiture principale :	360 000 euros
- travaux écoles et garderies :	255 800 euros
- aménagement pour l'accessibilité :	190 000 euros
- éclairage public :	179 000 euros
- travaux d'aires dans les stades :	141 400 euros
- construction d'un terrain synthétique avec éclairage :	1 176 400 euros
- étude de faisabilité pour les travaux piscine :	184 076 euros
- construction d'un terrain de proximité :	102 000 euros
- travaux aires de jeux :	92 500 euros

Monsieur le Maire précise que le détail de ces sommes a été traité par thématiques pour plus de visibilité pour le public et que les travaux ont été votés en Commission. Monsieur le Maire en cite quelques exemples.

Monsieur MATTHEWS fait le résumé de la balance générale et soumet le budget primitif 2010 :

Fonctionnement :	15 647 380 euros
Investissement :	3 877 489 euros
Soit un montant total de :	19 524 869 euros

Intervention de Monsieur FARAH :

Monsieur FARAH souhaite obtenir des précisions sur l'état de la taxe professionnelle, sur la ligne R74833, il lit : « 92 000 euros en 2009 et 65 000 en 2010 », et demande si cela tient déjà des effets de la réforme.

Monsieur MATTHEWS lui répond que c'est une évaluation, selon le réalisé de l'année précédente.

Monsieur FARAH demande si malgré la baisse des recettes, tous les investissements promis pourront être réalisés, sachant que les taxes d'habitation et les taxes foncières ne seront pas augmentées.

Réponse de Monsieur MATTHEWS : inaudible

Intervention de Monsieur VASSEUR :

Monsieur VASSEUR demande si Madame VERMEERSCH peut expliquer pourquoi certaines aires de jeux sont renouvelées et pourquoi une implantation au chemin du Ballon. Il veut savoir si cela correspond à une volonté de ne léser aucun quartier dans le domaine des aires de jeux.

Madame VERMEERSCH précise que l'aire de jeux du Champ du Cerf, près du stade Boulet était en très mauvais état et que les normes en vigueur ne permettaient pas de procéder à des réparations, une nouvelle aire de jeux est donc préconisée. Elle rappelle qu'au Conseil Municipal précédent, a été présenté le projet de la rue du Ballon, près de l'église Ste Rictrude, et que l'aire de jeux y est prévue, ainsi qu'un parcours santé, ce qui représente donc un complément.

Monsieur le Maire confirme que cette réalisation est importante, car il était inenvisageable d'enlever une aire de jeux dans la plaine sise chemin du Ballon, sans songer à son remplacement immédiat.

Intervention de Madame VERHAEGHE :

Madame VERHAEGHE ajoute qu'une somme est également prévue sur ce budget pour l'aire de jeux à la résidence Marcel Pagnol, et qu'un travail est actuellement en cours en partenariat avec les riverains sur son implantation. Ceci est le résultat d'un travail de concertation avec les habitants de ce quartier, qui devrait voir le jour en 2010.

Intervention de Madame BAVYE :

Madame BAVYE précise qu'elle s'est entretenue avec Madame CHERRIER, qui a en charge le projet d'accessibilité. Ce sujet leur tenant à coeur, elles ne peuvent qu'être satisfaites du budget proposé au vote pour l'accessibilité. Madame BAVYE rappelle que la loi prévoit la mise en conformité de tous les bâtiments pour 2015, mais a conscience que le budget municipal ne pourra permettre d'y accéder, pour la totalité des bâtiments municipaux à la date fixée. Elle indique qu'on ne peut que se féliciter que tout un ensemble scolaire soit aménagé, les écoles primaires et maternelles et le restaurant scolaire. Une famille ayant un enfant handicapé ne devra donc pas parcourir toute la ville pour scolariser son enfant. Madame BAVYE fait part du travail accompli en partenariat avec Madame CHERRIER et les services techniques, qui ont pu visiter tous les bâtiments de la ville (les ERP), accompagnées d'un riverain, Monsieur LAMBERT. Ces visites seront terminées la semaine suivante et un budget peut être proposé sur quatre années pour les travaux restant à faire. Elle réitère donc ses remerciements pour que tous puissent accéder au bâtiments publics.

Monsieur le Maire la remercie de souligner ce travail solidaire et les encourage à le continuer pour l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), car s'ensuivra le travail sur l'accessibilité de la rue, où beaucoup est à effectuer. Ce constat sera transmis à la CUDL qui est compétente pour instruire ces dossiers de mise aux normes de l'accessibilité urbaine.

Intervention de Monsieur FARAH :

Monsieur FARAH demande quand commencent les travaux de devanture de la police municipale.

Monsieur VANDAMME informe que ce chantier est bien préparé car toutes les entreprises sont prévues, la sécurité du quartier sera maintenue et, pendant la durée des travaux, un autre local sera mis à disposition des agents de police municipaux. Il précise que ce poste de police aura une autre physionomie, ce qui n'est pas le cas avec la façade actuelle qui n'est pas très engageante.

Monsieur VANDAMME souligne que les travaux de réfection de toiture du CTM génèrent une somme importante. Cependant la toiture actuelle date de l'année de construction du bâtiment et représente une surface de 2 600 mètres carrés. Il précise que ce changement sera l'opportunité d'apporter la sécurité nécessaire, plus de clarté pour les ateliers et une isolation performante permettant un gain d'énergie non négligeable.

Monsieur le Maire le remercie pour ces précisions et signale que pendant les travaux des locaux de la police municipale, qui dureront environ trois mois, les agents de police municipaux s'installeront place de Halle dans les anciens locaux du Ronchin Model Club.

Intervention de Madame DRAPIER :

Madame DRAPIER demande si les travaux de réfection de la toiture du CTM seront les mêmes qu'à Lille, prévoyant la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des plantations de la ville.

Monsieur VANDAMME indique que ce n'est pas prévu actuellement. Il informe que la Ville possède une citerne mais qu'il est possible d'associer cette idée au projet.

Monsieur le Maire précise que la ville est autonome depuis deux ans, en terme de captage d'eau pour l'arrosage, par le fait qu'a été réalisé un forage au stade Léo Lagrange. Il pense qu'il faudrait étudier comment pourrait être utilisée cette eau récupérée avec une telle façade.

Intervention de Monsieur VASSEUR :

Monsieur VASSEUR constate qu'un certain nombre de travaux a été évoqué, dont les travaux d'écoles qui sont importants cette année, la valeur de l'ensemble de ces travaux se monte à 488 000 euros. Cette somme est importante, mais il a conscience de leur vocation à améliorer le fonctionnement des écoles, donc du bien-être des enfants et du monde enseignant. Il a été entendu à l'énonciation de ces travaux que trois écoles allaient bénéficier de vidéo-phone, une autre d'un ascenseur. Etant donné l'importance de ces travaux, Monsieur VASSEUR demande des précisions à Monsieur GEENENS.

Monsieur GEENENS justifie l'achat de vidéo-phone, car dans chaque groupe élémentaire de la ville, il n'y a pas de visibilité de la classe du directeur ou de la directrice, lorsque quelqu'un se présente à la porte de l'école. Il ajoute que les employés municipaux n'ont pas tous la clef pour entrer dans l'école, les services de l'IRPA pour l'école Brossolette, les entreprises ou les représentants, etc. Il faut donc que les directeurs puissent ouvrir, de leur classe (puisque aucun n'est déchargé à 100% à Ronchin), sans avoir à descendre. Le vidéo-phone ou visiophone est donc une solution à ce problème, afin d'ouvrir à distance, en s'assurant de savoir qui entre, pour la sécurité des biens et des personnes, et surtout des enfants.

Monsieur GEENENS ajoute que les travaux d'accessibilité sont un choix, en concertation avec Monsieur le Maire et plusieurs Commissions d'Affaires Scolaires, Travaux et Accessibilité. Il rappelle qu'une famille ayant un enfant dans l'incapacité de monter à l'étage trouvera pour toute sa scolarité, maternelle et élémentaire, la possibilité de rester avec une même « cohorte », les mêmes copains et copines, tout au long de sa scolarité. De plus l'école Jean Moulin présentait l'espace et la possibilité technique de faire exécuter ces travaux. Il se réjouit donc que 207 000 euros y soient affectés, mais s'étonne que personne ne se soit posé la question de savoir ce que voulait dire « une porte tiercée ». Il explique que c'est une porte qui peut s'ouvrir en trois parties, qui donne plus d'aisance de passage pour les personnes en fauteuil roulant. La loi prévoit donc qu'en ouvrant une seule porte sur un tiers, le fauteuil peut passer.

Monsieur GEENENS évoque également le projet du terrain synthétique, dont il a été question à la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'USR, à laquelle il a assisté. Il indique qu'il y a un excellent numéro de démocratie participative mené par le Maire de Ronchin, Alain RABARY, qu'il félicite, car il pense que l'exercice était intéressant. Monsieur GEENENS précise qu'il s'agissait ce jour là de demander aux membres du club de faire un choix entre la construction de vestiaires aux normes, qui coûtaient plus d'un million d'euros (qu'ils avaient demandé dans un premier temps), ou d'un terrain synthétique. Le Président et le trésorier de l'USR ont donc choisi de réunir le Comité Directeur, l'ensemble des entraîneurs et des membres, pour décider s'ils tenaient à ces vestiaires, prévus au stade Léo Lagrange. Ils ont donc opté, au regard de la somme engagée pour ces travaux, pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Pierre de Coubertin. Le stade Léo Lagrange n'a pas été choisi à cause des « catiches » dont il est truffé, trop de travaux auraient été engendrés, pour un montant avoisinant les cinq millions d'euros. Cette décision s'est donc prise à l'unanimité de tous les membres du club.

Monsieur GEENENS explique que chaque année est évoquée la dette et qu'ensuite, au mois de mars, est fait un autre exercice de style « une variable d'ajustement » (terme cité lors des budgets primitifs). Il a donc fait une recherche sur Internet, et annonce qu'aujourd'hui, la dette de la ville ne s'élève qu'à 194 euros par Ronchinois, ce qui démontre que les équilibres comptables sont bien faits. Monsieur GEENENS estime que Monsieur le Maire et son équipe gère en « bon père de famille », et qu'il est bon de faire savoir ces données qui ne sont pas toujours connues du public.

Intervention de Monsieur GERARD :

Monsieur GERARD ne veut pas faire durer le suspense plus longtemps en annonçant que le Groupe Communiste votera le budget primitif 2010. Il constate que ce budget s'inscrit dans la tradition de sagesse et de modération qui constitue l'image de marque de la politique financière de la ville. Il pense que la devise de l'adjoint, chargé d'aligner les colonnes de chiffres, pourrait être « rigoureux mais pas frileux ». Il pense que certains pourraient objecter que les édiles de Ronchin n'ont pas grand mérite car la composition sociologique diversifiée de la ville et la mixité sociale,

heureusement préservée, font que la pression fiscale s'équilibre entre les catégories moyennes et les propriétaires privés, qui peuvent consentir un certain effort, et les catégories sociales à faibles revenus, qui ne peuvent contribuer qu'en fonction de leurs moyens, mais qui hélas en s'appauvrissant, requièrent de plus en plus d'actions solidaires. C'est une des raisons pour laquelle Ronchin, malgré les crises économiques à répétition, continue de disposer d'une certaine aisance financière qui lui permet de conserver un taux d'endettement très faible. Monsieur GERARD confirme donc que la nécessité d'augmenter les impôts cette année n'était pas impérieuse. Le Groupe Communiste souscrit à ce choix bien volontiers, même si dans le prolongement des propos qu'il avait tenus lors du débat d'orientations budgétaires, il estime nécessaire de rappeler que le recours systématique à l'emprunt pour faire la « soudure », peut occasionner des effets d'accoutumance pernicieux à long terme, mais il remarque que Ronchin n'en est pas encore là. Il indique que cette prudence est aussi motivée par les inquiétudes qu'inspirent les années futures. Il pense qu'il n'est pas besoin d'être un grand visionnaire pour comprendre que la réforme des collectivités territoriales que veut imposer Monsieur SARKOZY, menace l'indépendance budgétaire des communes et que l'on peut même dire qu'elle est condamnée, si des changements politiques n'interviennent pas à brèves échéances pour inverser la tendance. Monsieur GERARD pense qu'à court terme, la disparition de la taxe professionnelle, qui ne sera plus compensée par l'Etat en 2011, mettra dans l'obligation, d'après les calculs, d'augmenter les impôts de 10%. Il dit qu'il faut en parler car il faut que cela se sache, ce nouveau cadeau royal rapportera entre dix et douze milliards au patronat, et s'ajouteront aux quinze milliards du bouclier fiscal. Cela commence à faire beaucoup, surtout quand on pense que les grandes entreprises utilisent cet argent pour financer les plans de licenciement et les délocalisations. Monsieur GERARD aimerait pouvoir citer Montesquieu, ce qui lui vaudrait peut être les faveurs de la presse, il se contentera de citer l'humoriste Alphonse ALLAIS : « pour remplir les caisses de l'Etat, plutôt que faire payer les riches, il vaut mieux faire payer les pauvres, ils n'ont pas d'argent mais ils sont plus nombreux », Monsieur SARKOZY n'a pas autant d'humour, même s'il se croit drôle. Il aimerait donner un dernier coup de projecteur sur ce budget, remarquablement ficelé par Monsieur Patrick MATTHEWS, en rappelant que si l'extension et la rénovation de l'école de musique furent le grand oeuvre de l'année 2009, le terrain synthétique du stade Pierre de Coubertin sera, sans nulle doute, celui de l'année 2010. Il se réjouit du projet et tient à souligner l'état d'esprit exemplaire qui a prévalu à la genèse, de la prise de conscience que la construction d'un nouveau vestiaire au stade Léo Lagrange était trop onéreuse. Les clubs, les sportifs et les jeunes avaient des besoins plus urgents, et jusqu'à la décision finale, toute la réflexion s'est faite collectivement entre citoyens responsables. C'est ensemble que les comités de quartiers, les représentants de l'Office des Sports, les dirigeants de clubs et les élus municipaux ont pesé le pour et le contre avant d'aboutir à la finalisation de ce projet, qui aujourd'hui requiert l'assentiment général. Il se demande si ce ne serait pas la meilleure réponse à donner aux professeurs de démocratie locale, qui insinuent qu'à Ronchin, toutes les décisions se prennent en petits comités dans les couloirs, ou dans le secret feutré des bureaux et dans l'indifférence des opinions divergentes. Il confirme que la démocratie participative est bien vivante à Ronchin, encore faut-il y participer, n'en déplaise aux détracteurs. Il ne prétend pas que tout soit parfait, quelques vieux réflexes perdurent encore, quelques pratiques anciennes sont sans doute à corriger, la vie démocratique n'est pas un long fleuve tranquille. Monsieur GERARD tient à faire remarquer que la caricature qui en est faite par certains des censeurs, qui peut être se reconnaîtront, est injuste.

Intervention de Monsieur DOUTEMENT :

Monsieur DOUTEMENT fait savoir que, pour les élus du Groupe personnalités et apparentés, le budget primitif 2010 paraît réaliste en continuant de faire la part belle à différents projets. Il

rappelle qu'une ville qui n'a plus de projet est une ville qui se meurt et indique que ce n'est pas le cas de Ronchin. La section investissement comporte différents travaux importants pour la Commune, dans les écoles, les salles et les terrains de sports, à l'aide sociale, en direction de la jeunesse et de la culture, des espaces verts et dans l'aménagement pour l'accessibilité en direction des personnes à mobilité réduite. L'emprunt semble justifié, eu égard à la réalisation des travaux nommés précédemment, et il est espéré que l'excédent qui sera communiqué en mars permettra un autofinancement conséquent, qui pourrait diminuer le montant de cet emprunt. C'est pourquoi le Groupe des personnalités et affiliés votera le budget présenté, en se réjouissant pour les Ronchinois que la part communale de leurs impôts locaux n'augmentera pas. Monsieur DOUTEMENT indique que les demandes des associations sportives ont été vraiment observées avec attention par l'ensemble des services. La quasi totalité des demandes a été acceptée, ce qui explique l'emprunt. Il tient donc à exprimer ses remerciements.

Intervention de Madame DUROT :

Madame DUROT confirme que le vote du budget primitif est un acte important et que voter pour le budget qui est proposé ce jour est une grande responsabilité. Afin de voter en son âme et conscience, son groupe s'est longuement interrogé. Les grandes villes votent leur budget fin janvier – début février, elle se demande si Ronchin est en capacité de faire de même. Pourquoi précipiter ce vote, alors que des Communes de même ampleur votent en Mars, quand tous les éléments leur sont communiqués. Elle se demande si à cette date, Ronchin possède des données suffisamment fiables pour établir au plus juste le budget prévisionnel, et s'il existe une connaissance de l'excédent reporté à ce jour. Elle cite le nouveau recours à l'emprunt et indique que la Ville est, certes, peu endettée, mais il reste l'impression que la Ville emprunte pour équilibrer le budget. Madame DUROT pense qu'il reste des zones d'ombre trop importantes aux yeux de son groupe, qui a donc décidé de s'abstenir de voter ce budget.

Monsieur le Maire souhaite la rassurer en l'informant qu'il a été décidé de voter le budget au mois de janvier, comme le font certaines grandes collectivités, car cela permet de réaliser au cours de l'année civile de gros projets, comme le terrain synthétique. Les services peuvent se mobiliser pour finaliser le marché. C'est un pari qui leur est lancé, une fois la décision prise, de réaliser ce terrain de juin à septembre. Si cela était décidé au mois de mars, ce ne serait matériellement pas possible, et poserait de nombreuses perturbations aux clubs. De la même façon, Monsieur le Maire indique que cela apporte une meilleure lisibilité, même si cela bouscule les habitudes. Il prend en exemple le budget 2009, dont tout le budget investissement – dépense a été réalisé à plus de 90%, sans gros report, ce qui est remarquable. Il précise qu'aujourd'hui les services sont habitués à ce fonctionnement et que ce vendredi, à la Communauté Urbaine, accompagné de Monsieur LEMOISNE, il votera le budget dès janvier pour rester sur une année civile.

Intervention de Monsieur SAID HEDOUGA :

Monsieur SAID HEDOUGA rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires de décembre 2009, chacun a pu donner son point de vue, souvent obscur et très pessimiste pour les Ronchinois. Il pense que 2010 sera une année difficile pour les collectivités locales, et en particulier pour la mairie de Ronchin. En comparant le BP 2009 et le BP 2010, il n'y a pas d'évolution. Les dépenses qui sont

proposées s'inscrivent dans une logique minimaliste, qui pourrait dire : « soyez prudent, on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve ». Au regard du budget primitif 2009, Monsieur SAID HEDOUGA pense que les dépenses qui sont proposées aujourd'hui sont à peu près équivalentes : 61,40% pour les charges de personnel et frais assimilés, 28,24% pour les charges d'un caractère général. Le reste, environ 10% sont les charges de gestion courante et les dotations aux amortissements, etc. Les recettes de fonctionnement sembleraient équilibrées par rapport à 2009. Il se dit conscient que ceci n'est qu'un prévisionnel et que dans la zone d'incertitude où nous placent le Gouvernement FILLON et la politique libérale, il craint des modifications budgétaires à la baisse en cours d'année. Les dépenses d'investissement, avec un budget de 3 877 489 euros, soit une augmentation de plus de un million d'euros par rapport à 2009, font la part belle pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Pierre de Coubertin qui va certainement se faire, de la remise en état du CTM qui en a bien besoin, les travaux de maintenance et la remise aux normes des équipements municipaux. Monsieur SAID HEDOUGA fait savoir que le Groupe des Verts regrette que l'écologie soit le parent pauvre de la politique en matière d'investissement, pour cette année. Il évoque les panneaux solaires pour le chauffage et eau chaude des douches du dojo. Pour mémoire, il rappelle que la motion sur l'ultimatum climatique, dans le cadre du sommet de Copenhague, a été votée de façon unanime par le Conseil Municipal de Ronchin ainsi que dans de nombreuses communes françaises. Cela engage à atteindre un objectif de réduction de 40% d'effets de serre d'ici 2020 , et de 6% avant 2012. Monsieur SAID HEDOUGA constate qu'il est proposé une pause fiscale, par la non augmentation du taux d'imposition, en prenant le risque d'augmenter les emprunts : 1, 8 millions en 2009 contre 2 575 en 2010. Il pense que les conséquences seraient certainement visibles lors du prochain exercice budgétaire. Monsieur SAID HEDOUGA annonce que le Groupe des Verts votera le budget primitif 2011 qui est soumis, mais ses membres seront vigilants et suivront l'évolution du budget et les DM. Tout au long de cette année, ils seront attentifs aux décisions que prendra le Gouvernement de l'UMP, après son échec aux élections régionales de 2010. Il informe son camarade communiste, concernant son intervention sur la démocratie, qu'il n'a pas tout écoutée par manque d'intérêt, que pour lui, la démocratie c'est aussi l'expression des élus, soit dans un Conseil Municipal, soit à l'extérieur du Conseil Municipal. Il indique qu'il a le droit de s'exprimer et de dire ce qu'il pense, et que si cela dérange, il aura gagné, car au moins cela aura fait réagir.

Monsieur le Maire tient à rappeler l'importance des audits énergétiques, qui vont servir à mettre en place une partie de l'Agenda 21. Dans le cadre de ce Conseil, une délibération spécifique est prévue pour inciter le personnel à utiliser les transports en commun, dans le cadre de la réduction du carbone. Il sera proposé de prendre en charge 50% des frais occasionnés, ce que beaucoup de Communes n'ont pas fait. De plus, il fait remarquer que Madame VERMEERSCH s'emploie en permanence, dans le cadre de l'environnement, et ceci avec passion. Monsieur le Maire évoque l'inauguration du grand projet de la rue du Ballon, qui aura lieu au mois de juin, qui mettra en valeur les replantations, le respect de nouvelles essences nobles et variées pour aller dans le sens du développement durable et de l'appropriation par les Ronchinois de toutes ces données. Il ajoute que le Conseil Municipal d'Enfants s'en préoccupe et a des tas de projets pour sensibiliser les enfants.

Intervention de Monsieur LEMOISNE :

Monsieur LEMOISNE rappelle son intervention, lors du débat d'orientations budgétaires, au cours duquel les élus du Parti Socialiste de Ronchin ont approuvé pleinement les orientations budgétaires présentées par Monsieur Patrick MATTHEWS. Il souligne que ces considérations et ces orientations sont cohérentes avec la feuille de route tracée pour la période 2008-2014, cette feuille de route lisible, claire et balisée. Ces orientations qui vont être concrétisées par le vote de ce jour respectent

les grands équilibres des comptes de la cité. Le Groupe Socialiste constate avec satisfaction l'augmentation modérée des dépenses de fonctionnement. Monsieur LEMOISNE indique que l'on ne peut que se féliciter de la modération des demandes émises. Il souligne également la stabilité des taux de 2010 qui ne subissent pas d'augmentation, par rapport à 2009, et s'en réjouit. Les priorités ont été clairement définies, elles visent les travaux dans les écoles et les garderies, et il tient à s'exprimer, en sa qualité de Directeur d'école et au nom des collègues Directeurs des écoles de Ronchin, car le souhait d'avoir des visiophones dans les écoles a été très fort. Ce souhait présenté à la rentrée 2009 se concrétise en janvier-février 2010, Monsieur LEMOISNE souligne l'écoute permanente de la Municipalité, de son Premier Adjoint et de Monsieur le Maire. Ces priorités visent également l'accessibilité, l'éclairage public, le sport, la mise en place d'un terrain de proximité, de nouvelles aires de jeux, le parcours de santé et la liste n'est pas limitative. Il ajoute que le devoir de solidarité envers les Ronchinois qui souffrent, est aussi une priorité du Conseil Municipal de Ronchin. Il fait savoir que le Groupe Socialiste de Ronchin soutient avec enthousiasme cette présentation du budget primitif et le votera dans sa globalité.

Intervention de Monsieur DELACROIX :

Monsieur DELACROIX intervient en tant que porte-parole du Groupe Majoritaire, et exprime son contentement de voir que presque tous les Groupes adoptent le budget primitif présenté ce jour. Il indique que le choix sur les aspects énergétiques, l'accessibilité, la sécurité des enfants et l'écoute des habitants et des associations Ronchinoises, donne un regard sur l'avenir. Certains se demandent si l'avenir permettra de continuer, il fait savoir qu'il en est sûr. Il souhaite conclure avec ces quelques mots : « sagesse, satisfaction, bienveillance, raisonnable », ce sont les mots de ce budget, et le tout, sans augmentation de taux. Il remercie les services de l'avoir préparé.

Monsieur le Maire tient à rassurer en ajoutant qu'il y aura très peu de DM pour les ajustements, comme en 2009, avec un emprunt de 2, 5 millions d'euros actuellement. Il sera vu en fonction des reports et de l'excédent disponible et également d'après les appels d'offres, sachant que l'année dernière ils ont fait l'objet de beaucoup de baisse par rapport au prévisionnel, grâce à la concurrence des entreprises, ce qui occasionne 30 ou 40% de remise. Il met aussi en avant le problème des demandes de subventions, pour lequel il sera demandé le maximum qu'il est possible de bénéficier. Il précise qu'il n'est pas possible de les inscrire au budget tant qu'elles ne sont pas allouées. Monsieur le Maire pense que le professionnalisme des services qui préparent les dossiers de demandes de subventions pourraient les faire atteindre 1 million d'euros : 150 000 euros pour l'école de musique auprès de la DGE, 216 000 euros pour le CTM, 675 000 euros pour le terrain synthétique, 85 000 euros pour le terrain multisports, 48 000 euros pour l'accessibilité, 3 500 euros pour la petite enfance, 1 400 euros pour l'investissement jeunesse, les panneaux solaires, l'enfouissement de réseaux, etc. Le total de ces demandes de subventions avoisine les 2 millions d'euros. Il précise qu'en les additionnant aux économies réalisées avec les marchés publics, l'emprunt pourrait être réduit à 1 million d'euros, comme en 2009.

Monsieur le Maire conclut avec l'incertitude du contexte actuel qu'amènent les contingences externes. L'ambition renforce la nécessité d'être clair et solidaire sur la méthodologie et les critères de choix et de priorisation de construction budgétaire. C'était le débat du DOB, aujourd'hui cela se concrétise, il résulte de l'aboutissement de projets, de consultations, de souhaits des partenaires, les comités de quartiers, les clubs, les associations, Lille Métropole Communauté Urbaine. Monsieur le Maire confirme que c'est un bon budget, beaucoup l'on dit. Il souhaite le réaffirmer de façon solennelle par le prolongement du DOB, avec des limites de dépenses en fonctionnement contenues.

Le ratio passe de 783 à 788, pour une moyenne qui frôle pratiquement les 1 100 euros au niveau national, tout en restant ambitieux avec des dépenses sociales élargies, des consommables contenus, le personnel stable avec un recrutement spécifique qualitatif, notamment aux Espaces Verts et au CCAS avec l'embauche d'une assistante sociale. Par contre, il fait savoir que l'investissement est encore en hausse, c'est une bonne nouvelle pour les entreprises, ce qui confirme que les collectivités territoriales sont bien les premiers investisseurs de France. Les dépenses d'investissement reflètent la politique volontariste de la Ville envers la jeunesse, l'environnement, le patrimoine, les sportifs, l'économie d'énergie, l'accessibilité et la sécurité. Il est vrai que cela favorisera « la Ville ensemble, la Vie en mieux ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le rapport de la commission des finances, adopte à la majorité, le budget primitif.
Deux abstentions.

Monsieur le Maire félicite les élus pour leur dynamisme, leur participation aux Commissions, l'impulsion dans différentes Commissions. Il remercie également les services, les cadres, Monsieur THIEBAULT, Directeur Général des Services, Madame BEDU, Responsable des finances de la Ville, il leur transmet toutes ses félicitations.

BUDGETS ET COMPTES, TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Adopte, à la majorité, les taux d'imposition, pour 2010, ci-dessous.

Taxe d'habitation	28,89 %
Taxe foncière (bâti)	21,42 %
Taxe foncière (non bâti)	58,84 %

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES - BUDGET PRIMITIF 2010 :
Monsieur MATTHEWS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le rapport de la Commission des Finances,

Adopte, à l'unanimité, le budget annexe M 4 du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 16 900 euros (SEIZE MILLE NEUF CENTS EUROS).

Monsieur MATTHEWS précise qu'à ce budget figure la reprise du résultat provisoire du compte administratif 2009, en attente du compte de gestion de la trésorerie principale. Ce montant est de 3 900 euros. Il confirme que ce bilan est positif.

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES : TRAVAUX DE SÉPULTURES-TARIFS 2010

Le régime juridique du domaine funéraire résulte de la Loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire.

Le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public défini à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de comblement des fosses, d'ouverture et de fermeture des caveaux (ou travaux de fossoyage).

Depuis le 10 janvier 1998, les activités du Service Extérieur des Pompes Funèbres s'exercent dans le cadre concurrentiel.

Elles peuvent être exécutées non seulement par le personnel communal, mais aussi par celui des entreprises, établissements et associations qui sont habilités à cet effet par la Préfecture.

Le service communal exerçant l'activité de travaux de fossoyage pour laquelle une habilitation préfectorale a été obtenue le 8 avril 2009, revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Une nouvelle demande d'habilitation a été effectuée par délibération en date du 14 novembre 2008. Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. Le principe de l'équilibre financier est rappelé aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet égard, les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Pour l'exercice 2009, et sous réserve du pointage, le résultat fait apparaître un excédent de 3 900 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs au montant 2009 selon le tableau ci-joint.

ETABLISSEMENT HÉBERGEANT DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES, DÉNOMINATION

Le futur Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes, situé rue René Descartes à Ronchin, pourra accueillir 82 personnes, dont 72 en hébergement permanent, 4 en hébergement temporaire et 6 en accueil de jour.

Cet établissement, d'une superficie de 4 662, 40 m², prendra en charge, dans une structure adaptée et avec un personnel compétent, les aînés de la Commune qui présentent une dépendance.

Monsieur le Maire rappelle, pour ceux qui ne l'ont pas beaucoup connu, que Monsieur BAILLEUL a toujours été sourd aux demandes insistantes de Monsieur Henri KINTS, qui était un des piliers de la cité Jardins, très engagé dans des associations humanitaires et syndicales. Il ne voulait pas mélanger les genres et ce n'est que lorsqu'il a été en retraite, qu'il a accepté de répondre à la demande de Michel LAIGNEL en devenant Conseiller Municipal en 1983. Il a pris ensuite la place de Madame NUTTEN en tant qu'Adjoint délégué à la Solidarité et au 3ème Age. Il a contracté un deuxième mandat d'Adjoint et passé 18 ans au service de la Ville. Il reflète tout l'investissement et le travail de la Ville envers les Aînés. Il était connu et apprécié de tous, Monsieur le Maire confirme que c'est une grande perte pour la Commune. C'est donc avec reconnaissance que la Commune a souhaité donné le nom de « Geneviève et Roger BAILLEUL » à l'EHPAD.

Intervention de Monsieur PATOU :

Monsieur PATOU souhaite exprimer combien ses collègues et lui-même sont sensibles à cette proposition de dénommer l'EHPAD « Geneviève et Roger BAILLEUL », et ce à double titre. D'abord parce que c'est un gage de reconnaissance envers Monsieur BAILLEUL qui fut à l'origine de ce projet, qu'il a initié. Il a scrupuleusement suivi toutes les phases du montage du dossier, et ce jusqu'à son terme. Malheureusement les blocages et les dérèglements survenus dans le traitement du dossier n'ont pas permis à Roger d'assister à l'aboutissement concret de son projet. En second lieu, c'est d'avoir associé son épouse Geneviève, mettant ainsi en exergue ce couple de militants qu'était Geneviève et Roger. Ils ont partagé ensemble, dès leur jeunesse, des responsabilités importantes au sein du mouvement auquel ils adhéraient. Passée la jeunesse, ils ont prolongé leurs engagements à travers une action plus adulte comme la vie associative, la vie syndicale, politique et municipale. Monsieur PATOU indique que cela fut la trame de la vie de Geneviève et de Roger. Geneviève avait sa propre action militante et partageait le même idéal. Leur couple vivait sur ce point en parfaite communion. Il conclut en citant, en 1945, le jour de leurs fiançailles, ils avaient écrit : « l'un près de l'autre, nous irons dans l'existence ». Monsieur PATOU pense qu'on ne pouvait pas les dissocier au delà de l'existence.

En prévision de son achèvement et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénomme le futur Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), « Geneviève et Roger Bailleul ».

IMMEUBLES SIS RUE LOUIS BRAILLE, ACHAT

Monsieur le Maire indique que des marchés ont été conclus pour la réalisation, rue Louis Braille, de la réouverture de la rue près de l'IRPA. Un parking doit être refait de part et d'autre de la Maison de l'Emploi et du Dojo. Compte tenu de la proximité du marché qu'il y a lieu de sécuriser, la Municipalité a eu l'opportunité de racheter les garages. C'est la Communauté Urbaine qui réalisera, pour la Ville, des parkings. Monsieur le Maire fait remarquer, pour ceux qui fréquentent le marché du dimanche, que le stationnement est anarchique et dangereux dans le virage. Ce projet remédiera à ce problème et dégagera les rues. De plus, les sportifs qui fréquentent le Dojo, la pétanque, le Ronchin Model Club bénéficieront d'un maximum de places à leur disposition. Il explique qu'à l'occasion du prochain tournoi de pétanque, le président de ce club a dû demander à l'IRPA l'ouverture de son parking, ce qui doit demeurer exceptionnel, car cela pose des problèmes.

Intervention de Madame DRAPIER :

Madame DRAPIER souhaite aborder la perméabilité des parkings, comme prévu au sentier du Ballon. Elle souhaite que la Ville s'engage de nouveau, avec des parkings qui laissent passer l'herbe entre des petits blocs, qui laissent s'infiltrer l'eau tout en permettant à l'herbe de capter le CO2. Elle précise que ce principe est magnifique et existe déjà dans plusieurs villes. De plus, quand le parking n'est pas utilisé, l'herbe peut pousser et l'on peut y voir parfois quelques fleurs, dans lesquelles les abeilles de Lille pourraient venir butiner sur Ronchin.

Monsieur le Maire précise que le parking de la rue du Ballon est un parking drainant, et qu'un bassin de rétention vient récupérer les eaux pluviales. Il confirme que Lille Métropole a une grande pratique de ce genre de parkings, il peut être fait parfois des parkings engazonnés. Monsieur le Maire dit faire confiance à Lille Métropole, qui est aussi engagée dans le développement durable, pour réaliser des travaux conformes aux ambitions de la Ville. Il fait part d'un courrier émanant d'un Ronchinois en colère qui ne trouvait pas de place de stationnement devant les commerces près de la Mairie. Une réponse lui sera faite pour lui expliquer que le parking de la Mairie a été ouvert à cet effet.

Vu la délibération du 22 septembre 2006 « Rue Louis Braille, droit de préemption, avis »,

Les conjoints Zaplet ont proposé à la Commune la vente d'immeubles dont ils sont propriétaires, ensemble de garages rue Louis Braille, pour un montant de 159 880 euros.

Ces terrains permettraient à la Commune d'y réaliser à terme un parking.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de ces immeubles, la prise en charge des frais d'acte et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant cet achat.

La dépense sera imputée à la fonction 8 sous fonction 23 article 2115 des documents budgétaires de la Commune.

PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SIS CHEMIN LATÉRAL, ACHAT D'IMMEUBLES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2009, « Immeubles sis chemin latéral, projet d'intérêt général, précision »,

Afin de poursuivre le projet d'intérêt général local sis chemin latéral, il est nécessaire de procéder à l'achat au profit de la Commune des immeubles section B n°2561 d'une superficie de 203 m², sis Quartier de la justice et section B n° 2547 d'une superficie de 519 m², sis chemin latéral, à Ronchin.

Seul le bien situé chemin Latéral faisait l'objet d'un droit de préemption au profit de la Commune. Le second bien, situé Quartier de la Justice, est situé en dehors du périmètre fixé par le Conseil Municipal.

Il s'agit en l'espèce d'une vente indissociable, en conséquence, le Conseil Municipal doit délibérer afin de décider l'achat au profit de la Commune.

Le prix de cette acquisition est fixé à 70 000 euros (10 000 euros + 60 000 euros), majorés de 10 %, soit 77 000 euros, pour frais de négociation.

Les frais d'acte seront également pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire précise que les riverains du quartier seront consultés pour choisir son utilisation, soit un espace vert, soit un jardin familial, soit faire aboutir le projet de Monsieur QUIRET, et son association, faire cultiver les enfants pour leur donner le goût des fruits et des plantes. Il faudra donc réfléchir à la destination de ce terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de ces immeubles au profit de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant cet achat.

La dépense sera inscrite à la fonction 8 sous fonction 23 article 2115 des documents budgétaires de la Commune.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu l'avis du service des domaines en date du 17 novembre 2009,

Afin de poursuivre l'aménagement des jardins familiaux sis boulevard de l' Europe, Lille Métropole Communauté Urbaine propose à la Commune de procéder à un transfert de propriété de terrains par échange avec soulte.

Les terrains, objets de l'échange, resteront situés sur le territoire de la Commune de Ronchin.

Etat Parcellaire - Délaissés Boulevard de l'Europe - PROPRIÉTÉ LMCU

N° LOT	Surface	Parcelle cadastrale	Zonage PLU	Estimation Domaines	Coût	
1	4141	AE 236	UP	15 €/m ²	62 115,00 €	
2	1064	AE 235p	UP	15 €/m ²	15 960,00 €	
3	67	AE 233p	UP	15€/m ²	1 005,00 €	
4	75	AE 234	UP	15€/m ²	1 125,00 €	
5	3871	AE 228p	UP	15€/m ²	58 065,00 €	
6	916	AE 238p	NP	2€/m ²	1 832,00 €	
7	255	AE 215p	NP	2€/m ²	510,00 €	
8	22	AE 214p	NP	2€/m ²	44,00 €	
Total :					10411	140 656,00 €

Etat Parcellaire - Rue L. Braille - PROPRIETE DE LA COMMUNE

Surface	Parcelle cadastrale	Zonage PLU	Estimation domaines	Coût
387	A 5643	Ubb	45 €/m ²	17 415,00 €
19	A 5707	Ubb	45 €/m ²	855,00 €
158	A 5712	Ubb	45 €/m ²	7 110,00 €
12	A 5714	Ubb	45 €/m ²	540,00 €
576				25 920,00 €

Le montant de la soulte s'élève à la somme de 114 736,00 €.

Les terrains sont localisés sur les plans joints en annexe.

Monsieur le Maire informe qu'au début de la transaction, Lille Métropole souhaitait revendre ces terrains au prix des domaines et aurait voulu que leur soient cédés les terrains de la rue Louis Braille pour l'élargissement et la réalisation de la rue. Il dit préférer un échange et qu'il a été proposé de déduire les surfaces données à Lille Métropole pour l'élargissement de la rue Louis Braille, ce qui justifie la baisse de la soulte à prévoir. Monsieur le Maire indique qu'il a donc défendu les intérêts des Ronchinois et qu'il n'était pas question de donner gratuitement ce terrain. Il ajoute que cette somme avait été prévue lors des budgets précédents, elle est ainsi reportée chaque année depuis 3 ou 4 ans, et n'aura aucune incidence sur le budget 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert de propriété des terrains susvisés par échange, avec Lille Métropole Communauté Urbaine, de payer la somme de 114 736 euros, pour soulte, au profit de cet établissement public, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte pour l'application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à la fonction 8 sous fonction 23 article 2111 des documents budgétaires de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mme BAVYE, MM. DELACROIX, DOUTEMENT, Mmes DRAPIER, DUROT, MM. FARAH, GEENENS, GERARD, Mmes GOOLEN, HUART, LECLERCQ, M. LEMOISNE, Mmes LUVUNDA, MARTINS, MM. MATTHEWS, MAZZOLA, Mmes MELLOUL, MERCHEZ, MM. PATOU, RABARY, SAID HEDOUGA, Mme SEGERS, MM. VANACKER, VANDAMME, VASSEUR, Mmes VERHAEGHE, VERMEERSCH,

Etaient excusés avec pouvoir : Mmes CHERRIER, DELSALLE, M. PROST, Mme RICE,

Etaient absents : M. DA SILVA, DEFOSSE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, C.A.F. DE LILLE : Madame VERHAEGHE

Madame VERHAEGHE présente les trois délibérations suivantes liées les unes aux autres. Elle précise que la politique de la CAF vient de changer et les services de la Ville ont du faire un travail considérable pour s'adapter. Jusqu'à présent, la Commune facturait à la journée, à la demi-journée ou au forfait, et la CAF versait sur des présences facturées. A partir du 1er janvier 2010, il a été prévu de calculer cette prestation de service en la liant directement à la nature du service et aux modalités de tarification appliquée aux familles. Après étude sur 3 quotients familiaux, il est apparu nécessaire d'adopter la tarification horaire pour l'ensemble des prestations ALSH, pause méridienne comprise, laquelle est aussi éligible à la prestation. Cette étude met en évidence que ce système est favorable pour la Ville, mais aussi pour les familles. Elle donne pour exemple un mercredi, pour lequel le nouveau mode de facturation « à l'heure » n'aura aucune incidence pour les familles, mais présente juste un changement de présentation de facturation, pour laquelle il faudra effectuer un peu de pédagogie et de communication. Le versement à la Commune sera donc effectué selon le nombre d'heures d'accueil facturées, et non sur les présences réelles.

Exemple pour une pré-post-journée ALSH ou scolaire : une famille qui laisse un enfant ½ heure ne paiera qu'une heure (heure non divisible), et non plus le forfait qui correspondait autrefois à deux heures. Pour la pause méridienne, la CAF prendra en compte un temps d'animation de 1 heure 30, alors qu'elle ne prenait auparavant qu'une heure. Madame VERHAEGHE précise que pour bénéficier de cette prestation de service, l'ALSH doit être habilité et respecter la législation Jeunesse et Sport, ce qui est le cas à Ronchin. La CAF propose deux nouvelles conventions d'objectifs de financement, une pour les 2-12ans et une pour les adolescents, reprenant ce nouveau dispositif de facturation à effet rétroactif au 1er Janvier 2010, renouvelable tous les trois ans, après évaluation et demande expresse de la Ville.

Monsieur le Maire explique que cela permettra à la Ville d'obtenir de meilleures subventions de la part de la CAF et, pour certaines familles, de bénéficier d'ajustements et des coûts moins élevés.

Intervention de Madame DRAPIER :

Madame DRAPIER demande une précision au niveau de la grille tarifaire, sur les chiffres exprimés pour les « pré-post-scolaire » maternelles. Il est indiqué entre parenthèse : base deux heures. Elle souhaiterait savoir si le tarif indiqué est un tarif horaire ou un tarif sur la base de deux heures.

Madame VERHAEGHE répond que c'est un tarif horaire.

Madame DRAPIER rappelle les remarques qu'elle apporte depuis deux ans, sur le fait que les familles qui mettent leur enfant le matin et le soir étaient « discriminées » car elles payaient plus du double. Alors qu'avec ce système, ce ne sera plus le cas. Par contre, si Madame DRAPIER compare sa facture de décembre avec le tarif forfaitaire, il s'avère qu'avec le nouveau tarif, elle paie un peu plus. Elle note également une légère augmentation pour les repas. Elle considère donc que c'est peut-être lié à une augmentation annuelle des tarifs. Mais en restant sur les bases forfaitaires, elle constate tout de même une légère augmentation par rapport à l'année dernière. Par contre, elle confirme que pour les parents qui mettent leur enfant une heure, au lieu de deux, la baisse sera certaine. Madame DRAPIER se demande toutefois si la subvention de la CAF sera supérieure, si les familles laissent leur enfant moins longtemps en garde, et sur quoi est basée la prospective.

Madame VERHAEGHE répond que les calculs ont été effectués sur la base de trois quotients familiaux, qu'il seront effectivement avantageux pour la Ville et qu'au mois de décembre avait été mise en place une augmentation des tarifs.

Monsieur le Maire ajoute que le règlement qu'il est demandé d'adopter est fait pour garder une cohérence pédagogique. Les ALSH ou les vacances sont groupés sur 8 à 10 heures d'encadrement, et ne sont pas soumis au tarif horaire.

La Commune propose en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille d'améliorer le dispositif d'attribution de la prestation de service.

Ce dispositif a pour objet notamment d'améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements, de mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Il est prévu donc de calculer la prestation de service en la liant directement à la nature de l'accueil et aux modalités de tarifications appliquées aux familles.

Il apparaît nécessaire de passer à la facturation horaire pour l'ensemble des prestations A.L.S.H., pause méridienne comprise.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce nouveau dispositif de facturation et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'objectifs et de financement ci-jointes.

Les recettes seront admises à la fonction 4 sous fonction 22 article 7478 des documents budgétaires de la Commune.

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, RÈGLEMENT, MODIFICATIONS :
Madame VERHAEGHE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2003 « Centres de Loisirs sans Hébergement, règlement intérieur »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2004 « Centres de Loisirs sans Hébergement, règlement intérieur, modification »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005 « Centres de Loisirs sans Hébergement, règlement, modifications »,

Afin d'être en conformité avec la politique d'action sociale familiale de la Caisse d'allocations Familiales de Lille, notamment en matière de versement de la prestation de services « accueils de loisirs sans hébergement », il est nécessaire de procéder à une réécriture des articles « préambule, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 12.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'ensemble de ces modifications.

TARIFS A.L.S.H. 2010 : Madame VERHAEGHE

La mise en place du nouveau dispositif de facturation pour les A.L.S.H. implique la création de nouveaux tarifs pour 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs A.L.S.H. 2010 selon les tableaux joints en annexe.

BOWLING MUNICIPAL, TARIFS ET HORAIRES D'OUVERTURE : Monsieur DELACROIX

Monsieur DELACROIX fait part de sa satisfaction concernant l'ouverture du bowling, qui est une marque de volonté de la Ville et de l'ensemble des Groupes du Conseil Municipal de voir renaître cette structure dont le quartier a besoin. Il souligne que le contrat Délégation de Service Public a permis au bowling de voir le jour. Il a été réalisé par l'ensemble des groupes qui a oeuvré, lors de plusieurs commissions, dans un esprit démocratique bien vivant. Ce travail acharné, avec une volonté de fer de la part des services, a essuyé un premier revers lors de la première procédure validée, mais a abouti et verra ce bowling rouvrir le 27 ou 28 Février.

Monsieur le Maire précise que les tarifs proposés sont très concurrentiels par rapport aux autres structures.

Intervention de Madame VERHAEGHE :

Madame VERHAEGHE demande si les ALSH auront la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels pendant les vacances.

Monsieur le Maire répond que la DSP prévoit 2000 entrées de bowling à disposition de la Mairie, qui en fera usage, comme elle le souhaite, en direction des aînés, de la jeunesse, des ALSH et des écoles.

Intervention de Monsieur MAZZOLA :

Monsieur MAZZOLA indique que le prochain numéro du bulletin municipal « Vivre à Ronchin », mentionnera la réouverture du bowling, ainsi que cet engagement, pour que la population soit informée.

Monsieur DELACROIX fait savoir que la volonté de Madame BONZANS, qui reprend ce bowling, est d'ouvrir ces portes aux enfants, aux associations, aux fêtes de famille, de façon à ce qu'il soit un bowling familial et ouvert à tous.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1 et suivants,

L'article 15 du contrat de délégation de service public, validé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2009, vise les tarifs applicables aux usagers à la date d'entrée en vigueur de la convention.

Ces tarifs pourront être modifiés, sur proposition du délégataire, par décision du Conseil Municipal. Le délégataire devra informer la ville au moins trois mois avant la date à laquelle il souhaite l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Les tarifs sont soumis à la TVA au taux légal en vigueur.

Par lettre reçue le 18 janvier 2010 en Mairie, le futur délégataire du bowling municipal, propose à la Commune les tarifs et horaires d'ouverture applicables à la structure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance des tarifs et horaires d'ouverture joints en annexe et émet un avis favorable.

LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ, CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE, L'ASSOCIATION REST'O, L'ASSOCIATION O.S.R. ET L'ASSOCIATION DE LA MAISON DU GRAND CERF : Monsieur DOUTEMENT

La Commune se propose de participer à un plan de lutte contre l'obésité et dans ce cadre, prévoit de mettre en place un partenariat avec le tissu associatif.

Ainsi, un partenariat entre la Commune, l'association REST'O, l'association O.S.R. et l'association de la Maison du Grand Cerf permettrait de mettre à disposition la piscine municipale afin d'accueillir les personnes souffrant de cette pathologie.

L'association REST'O, Regroupement pour l'Education, le Suivi et le Traitement de l'Obésité, régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, a pour objet notamment la diffusion, la promotion et la mise en place des recommandations de prise en charge de l'obésité élaborées sous l'égide de l'organisation mondiale de la santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

ORGANIGRAMME, RÉVISION : Monsieur GEENENS

Monsieur GEENENS indique qu'il s'agit de stagiariser à 50% un agent qui donne toute satisfaction au service de l'imprimerie, en créant un poste d'agent technique de 2ème classe.

Dans le cadre de la restructuration des services, afin d'en améliorer le fonctionnement et compte-tenu du développement de certains services,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17 h 30.

FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN DU PERSONNEL COMMUNAL, PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ : Monsieur GEENENS

Monsieur GEENENS fait remarquer que ce projet, en adéquation avec le développement durable d'utiliser les transports en commun, a fait l'objet d'un avis favorable du CTP lors de sa Commission du 4 Décembre.

Les fonctionnaires et agents non titulaires qui utilisent les transports en commun pour effectuer les trajets entre leur résidence familiale et leur lieu de travail peuvent bénéficier de la part de leur administration employeur, d'une prise en charge partielle du prix de leur abonnement, si leur résidence et leur lieu de travail sont situés dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Sont exclus du bénéfice de cette prise en charge, les agents :

- dont le transport est assuré ou remboursé par l'administration,
- logés par l'administration dans des conditions telles qu'ils ne supportent aucun frais de transport pour se rendre à leur lieu de travail,
- qui bénéficient à un titre quelconque de la prise en charge de leurs frais de transport.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 décembre 2009,

Monsieur le Maire précise que les grandes collectivités l'appliquent, mais très peu de petites collectivités.

Intervention de Monsieur SAID HEDOUGA

Monsieur SAID HEDOUGA applaudit ce projet et demande s'il est possible de permettre aux employés qui viennent en vélo de bénéficier d'une aide similaire.

Monsieur le Maire répond que c'est une idée à étudier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais de transport, fixée à 50 % du prix du titre d'abonnement utilisé, sur la base des tarifs de 2ème classe.

La dépense sera imputée à la fonction 0 sous fonction 20 article 6251 des documents budgétaires de la Commune.

AIDE FINANCIÈRE AUX RAVALEMENTS DE FAÇADE, ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES : Madame VERMEERSCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2006 « aide financière aux ravalements de façade, avis »

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2006 « aide financière aux ravalements de façade, extension de périmètre, avis »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions pour :

- - l'immeuble sis 11 rue Mattéotti, au bénéfice de Monsieur Alain Quiquampoix, d'un montant de 525 euros,
- - l'immeuble sis 73 rue Louis Montois, au bénéfice de Monsieur Yves Bourderou, d'un montant de 600 euros,
- - l'immeuble sis 50 rue Henri Dillies, au bénéfice de Madame Patricia Van Acker, d'un montant de 525 euros,
- - l'immeuble sis 110 rue du Général Leclerc au bénéfice de Madame Marie-Chantal Parenty, d'un montant de 669,80 euros.

La dépense sera imputée à la fonction 7 sous fonction 0 article 6745 des documents budgétaires de

la Commune.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, RÉCUPÉRATION D'EAU, ÉQUIPEMENT SOLAIRE, ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : Madame VERMEERSCH

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2008 « Développement durable, aide financière »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

Installation d'un récupérateur d'eau :

Monsieur Stéphane Decoen, 9 rue du 14 juillet : 250 euros

Installation de panneaux solaires :

Monsieur Bertrand Tricot, 69 rue Lieutenant Jacques Colin : 2500 euros

Monsieur Alban Duhaut, 19 rue de la 2ème DB : 2500 euros

Monsieur Bruno Djouab, 10 rue Emile Zola : 2500 euros

Monsieur Emmanuel Dillies, 19 Clos Saint Saens : 2500 euros

Monsieur Olivier Dangleterre, 44 rue Diderot : 2500 euros.

La dépense sera imputée à la fonction 7 sous fonction 0 article 6745 des documents budgétaires de la Commune.

Monsieur le Maire clot la séance et donne la parole au public.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : Monsieur MATTHEWS

La Commune va réaliser en 2010 la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal, des travaux d'accessibilité au sein du groupe scolaire Jean Moulin – René Coty.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une participation financière au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Les recettes seront imputées à l'article 1321 des fonctions et sous fonctions 211, 212 et 020 des documents budgétaires de la Commune.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

STADE PIERRE DE COUBERTIN, CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE, DEMANDE DE SUBVENTIONS : Monsieur DOUTEMENT

Monsieur DOUTEMENT fait remarquer que la somme engagée est importante, mais que le projet initial des vestiaires était aussi coûteux et ne pouvait bénéficier de demande de subvention, contrairement à la construction d'un terrain synthétique.

La Commune de Ronchin se propose de construire un terrain de football synthétique au stade Pierre de Coubertin, sur l'emplacement de l'actuel terrain stabilisé en schiste.

Afin d'optimiser le financement de cet ouvrage, la Commune peut solliciter des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, engage les travaux pour la réalisation de ce terrain et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention notamment :

- de la Région Nord Pas de Calais,
- du Département du Nord (Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs),
- de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) et de toutes ses instances.

En cas d'octroi, les subventions seront admises à la fonction 4 sous fonction 12 articles 1322, 1323 et 1328, opération 10002 des documents budgétaires de la Commune.

TERRAIN MULTISPORTS DE PROXIMITÉ PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, DEMANDE DE SUBVENTIONS : Madame VERHAEGHE

Madame VERHAEGHE précise que ce projet est le fruit d'un an de travail, jalonné de commissions et de réunions de Comité de Quartier, qui ont répondu favorablement à l'implantation d'un terrain multisports. Elle explique que ce type de terrain est généralement situé dans les quartiers ou à la campagne, d'environ 24m/13m de surface. Il comportera une clôture de 6 mètres de haut. Ce terrain permettra aux jeunes de pratiquer plusieurs sports de rue : basket, handball, volley, football, et favorisera les échanges entre jeunes repérés dans leur quartier. Un travail de proximité pourra être réalisé avec les animateurs du Pôle Accompagnement à la Population. Madame VERHAEGHE ajoute que cette convivialité sera propice à l'organisation de rencontres sportives pour les enfants des ALSH. De plus, les jeunes auront accès en toute liberté à cette structure jusqu'à l'heure de fermeture du soir.

La Commune va procéder à la réalisation d'un terrain multisports de proximité place du Général de Gaulle.

Afin d'optimiser le financement de cette structure, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions, notamment :

- du Département du Nord, à hauteur de 50 % avec un plafond de 60 000 euros HT,
- du Centre national pour le Développement du Sport, à hauteur de 20 %,
- de la Caisse d'Allocations Familiales, à hauteur de 10 %.

Les éventuelles recettes seront admises à la fonction 4 sous fonction 22 articles 1323, 1321 et 1328 des documents budgétaires de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'un projet similaire sera mis à l'étude pour le quartier du Champ du Cerf.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD, ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DES AÉROPORTS DE LILLE-LESQUIN ET DE MERVILLE : Monsieur GEENENS

Monsieur GEENENS explique le rapport entre l'aviation et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) : les syndicats mixtes d'aéroport de Lille-Lesquin et de Merville sont composés de plusieurs entités de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). La compétence de ces infrastructures est régionale, infrastructures dans lesquelles travaillent des agents territoriaux. La Commune faisant partie du CDG59, elle doit donc émettre un avis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord informe par lettre du 21 décembre 2009 que le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville sollicite son affiliation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande d'affiliation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée